

20<sup>c</sup>.

# Journal du Lot

20<sup>c</sup>.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

### Abonnements

LOT et Départements limitrophes .....	3 mois	6 mois	1 an
Autres départements .....	9 fr.	16 fr. 50	30 fr.
TÉLÉPHONE 31	9 fr. 50	17 fr. 50	32 fr.

COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance  
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUSSLANT, Directeur

Rédacteurs : Emile LAPORTE et Louis BONNET

Les Annonces sont reçues au bureau du Journal.

### Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES.....	1 fr. 50
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace).....	1 fr. 50
RÉCLAMES 3 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	2 fr. 50
» 2 <sup>e</sup> page ( — d <sup>e</sup> — ).....	4 fr. »

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

## LES ÉVÉNEMENTS

**M. Pierre Forgeot, ministre des travaux publics, a annoncé des mesures qui seront une amélioration à la situation actuelle dans la question des routes. Mais il faudra en venir à des solutions plus générales. — Intéressante conversation entre M. Daladier et M. Paul-Boncour.**

Elle fait des progrès la question des routes. Par degrés, elle passe du terrain départemental au plan national, prenant ainsi la seule place qui convient à son importance et à sa grandeur.

Cette question a été posée par le Conseil général du Lot qui, sur l'initiative de M. de Monzie, en a saisi toutes les Assemblées départementales de France par une motion où il faisait bien apparaître la gravité de la situation et la nécessité d'un très prochain règlement.

La charge qu'on nous impose, disait en substance cette motion, est au-dessus de nos ressources. On ne met pas au compte d'indigents des dépenses de millionnaires. Cette amère dérision se double d'une injustice, car on veut nous faire payer des dégâts qui sont faits par les autres plus que par nous. Tout le monde circule sur nos routes, tout le monde les dégrade. Ce tout le monde prenne sa part d'entretien. En tout cas, nous prévenons M. le Ministre des Travaux Publics que, malgré toute notre bonne volonté, nous ne sommes plus en mesure d'assurer l'exécution de ce grand service public. Il ne pourra plus ignorer ce fait et nous considérons qu'à partir d'aujourd'hui il devient responsable de ce qui pourrait survenir.

M. Pierre Forgeot n'est pas resté sourd à cet appel. Au banquet de l'Automobile-Club, il a échangé avec M. André Tardieu des propos intéressants. Comme ministre des Travaux Publics il doit entretenir 40.000 kilomètres de routes nationales, tandis que le Ministre de l'Intérieur, par l'intermédiaire de ses préfets, veille sur 600.000 kilomètres de chemins départementaux, de grande communication, d'intérêt commun ou vicinaux.

Après avoir annoncé qu'à l'avenir les deux administrations se mettront en liaison et travailleront d'accord — chose vraiment nouvelle ! — le Ministre des Travaux Publics a annoncé qu'il va faire rentrer dans le réseau national les 30.000 kilomètres de routes à grand trafic dont l'entretien reste à la charge des départements alors que la circulation y est, non pas locale, mais nationale.

C'est un progrès ! C'est une amélioration sensible ! Mais elle est insuffisante. Et la question ne sera vraiment résolue que par des mesures plus générales. En tout cas, c'est ce dont il faut remercier M. Pierre Forgeot, la décision qu'il vient de prendre prouve combien il reconnaît lui-même que les choses ne peuvent rester comme elles sont !

Avant le Congrès que le Parti radical va tenir à Reims, il y a eu entre l'organe de M. Edouard Daladier et M. Paul-Boncour un échange de propos particulièrement intéressants. Le journal de M. Daladier reprochait à de nombreux radicaux de tenir d'avance pour impossible la participation socialiste au pouvoir et se demandait si cette attitude n'est pas tout simplement un moyen d'avoir à se dispenser de la demander. Et il disait : « si cette participation était demandée avec la volonté de l'obtenir des hommes comme Paul-Boncour hésiteraient-ils à mettre leur parti en face de ses responsabilités ? »

A cette question ainsi posée, M. Paul-Boncour a répondu : « En pouvez-vous douter ? « Vous savez bien la lutte tenace, ingrate, non sans résultats, je vous prie de le croire, que depuis des années, je mène au sein de mon Parti... »

« Je n'aime pas la concentration, je n'aime pas les solutions de paresse. Elle n'a rien à voir avec l'union sacrée de la guerre, où tous les partis étaient d'accord pour la seule chose, qui importait : vaincre. Elle n'a rien à voir avec cette union nationale, qui a régné de juillet 1926 à novembre 1928, qu'ont pu commander des circonstances passagères et à laquelle aucun parti

n'a fait une opposition bien féroce. « Elle n'est, à l'heure actuelle, qu'une tentative pour empêcher le fonctionnement normal du régime parlementaire, qui est la lutte et la succession au pouvoir de grandes formations, ayant une politique et la pratiquant... »

Et M. Paul-Boncour conclut que la participation est nécessaire. Est-elle impossible ? Il n'en sait rien. Il a confiance dans l'attachement de son parti à la République et dans son amour de l'action.

En tout cas, il promet de faire tous ses efforts pour décider ses amis et il assure que ceux qui entendent la participation, pour ressusciter la concentration, présument du sort d'une bataille qui n'est pas finie.

M. Paul-Boncour est un esprit éminent et une force perdue. Il souffre de voir son parti s'attarder à une vaine besogne de critique tandis que l'œuvre immense sollicite tous les cerveaux et tous les bras. Il n'ignore pas les raisons de cette résistance et il sait bien qu'elles ne sont pas toutes très nobles... Il promet de faire tous ses efforts pour la briser.

La question est donc posée. Mais la réponse ne dépend pas de lui seul. E. L.

### PETITS MOTS D'EGRITS

## L'AN PROCHAIN

D'autres vous ont dit, ou vous diront, ce qu'ils ont vu au Grand Palais. Pour moi, j'ai formé un projet plus difficile, qui est de vous dire ce que je n'y ai pas vu.

Droite d'idée, pensez-vous. Comprenez-moi : ce que l'on ne voit pas au Salon de cette année, c'est ce que l'on verra au Salon de 1930 ou de 1935. En somme, cette chronique n'a d'autre objet que de me permettre de prendre des brevets pour mes idées, que les techniciens réaliseront tôt ou tard, puisqu'ils ont bien, vous l'avez certainement remarqué, le seul rôle de la science est de donner un corps aux rêveries des humoristes.

Voici donc ce que je n'ai pas vu, en visitant les stands, et ce que je ne désespère pas de voir un jour, si Dieu me prête vie :

L'économiseur de conversation, permettant au conducteur de n'utiliser que dix mots aux cent kilomètres. Se monte en quelques secondes sur la bouche des passagers, comme un simple bouchon de radiateur.

L'avertisseur de virage, signalant automatiquement que la route tourne, ou que la voiture fait des zigzags. Indispensable aux automobilistes indisciplinés ou sujets aux somnolences pendant la digestion.

La remorque-écurie, pour transporter aisément le cheval de renfort nécessaire en cas de défaillance du moteur. Grâce à des brancards amovibles prolongeant les mains avant, le cheval est attelé en trois minutes. Se fait également pour camion ou autocars, en modèle élargi, avec bœufs de secours.

L'électeur d'injures, assurant automatiquement l'émission de gros mots, de sarcasmes ou d'invectives, comme « balot », « péguemat », « conducteur à la noix ». Conçu spécialement pour les chauffeurs de taxis parisiens.

L'agrip-gendarm. Ce dispositif, fondé sur le principe des aspirateurs bien connu de nos ménagères, fonctionne par succion du moteur. Il attrape le représentant de l'ordre au moment où celui-ci se prépare à dresser un procès-verbal, et le déverse automatiquement dans la malice arrière, où il restera enfermé jusqu'à l'étape.

La trousse « Securitas », permet au conducteur, même novice, de recueillir instantanément avant l'arrivée de tout témoin les deux tronçons d'un arbre ou d'un poteau télégraphique brisé par sa voiture à la suite d'un mauvais contact.

Enfin, accessoire élégant et pratique, le porte-bidon, spécial pour automobilistes ventrus. [De l'Européen] Georges-Armand MASSON.

## Le pacte Briand-Kellogg

Le secrétaire général de la Société des Nations vient d'adresser à tous les membres de la société une lettre circulaire par laquelle, en conformité de la résolution de l'Assemblée dernière, il leur transmet le texte des amendements proposés par la délégation britannique en vue de mettre en harmonie le pacte de la S. D. N. et le pacte Briand-Kellogg.

Le secrétaire général fait savoir que les observations des gouvernements sur cette question seront soumises au comité de onze membres que le conseil désignera dans sa prochaine session et qui se réunira au début de 1930. Ces observations devront parvenir au secrétariat le 15 février au plus tard.

## Informations

### A la Chambre

Les travaux parlementaires, suspendus depuis le 1<sup>er</sup> août, vont reprendre mardi prochain.

Les Chambres, qui avaient siégé une quinzaine de jours de plus que de coutume en juillet, rentreront quelques jours plus tôt que les années précédentes ; c'est que le programme des deux Assemblées est particulièrement chargé.

Outre l'examen du budget, qui durera la plus grande partie de la session, les questions extérieures feront l'objet des préoccupations des milieux politiques.

Divers autres problèmes ne manqueront pas d'ici la fin de l'année de s'imposer à l'activité parlementaire.

Il appartiendra à la Chambre comme au Sénat de fixer à la rentrée son ordre du jour. Néanmoins, à la suite des décisions prises aux derniers conseils des ministres, on peut dès à présent se faire une idée du plan de travail qui sera adopté au Palais-Bourbon.

### Bilan de la Banque de France

Le bilan de la Banque de France, pour la semaine du 4 au 11 octobre, fait ressortir une encaisse-or de 39.776.491.766 francs en diminution de 7.682.913 fr. sur la semaine précédente. Les engagements en circulation figurent pour 66.900.760.840 francs (en diminution de 418.875.260 fr. sur la semaine précédente) représentent 85.571.848.114 francs.

La proportion de l'encaisse-or aux engagements à vue est de 46,48 0/0 contre 46,10 0/0 la semaine précédente. La proportion fixée par la loi est 35 0/0.

### La Banque internationale

Au cours de la discussion de la première partie des statuts de la Banque internationale, un accord de principe a été réalisé, concernant le capital-actions. On croit que l'émission des actions de la nouvelle banque, qui, comme on le sait, n'accorde pas de droit de vote aux porteurs, attendu que le droit de vote de chaque action appartient à la banque d'émission pour la part d'actions qu'elle a souscrite, ne rencontrera pas de difficultés dans les divers pays souscripteurs, ce qui sera certainement le cas pour les sept pays qui supportent la plus grande partie de la garantie.

Les banques d'émission qui ne voudront pas prendre de garanties pour les actions émises et pour lesquelles un paiement de 25 0/0 seulement est prévu pour l'instant, auront la possibilité d'émettre des certificats pour ces actions jusqu'à concurrence du montant versé.

### Les élections sénatoriales

Dimanche, 20 octobre, un tiers de nos départements, la série A, renouvellera sa représentation sénatoriale. Cette série comprend les départements de l'Ain au Gard inclus. A cette série s'ajoutent le département d'Alger, la Réunion, la Guadeloupe, plus une élection dans le Haut-Rhin et les Deux-Sèvres à la suite de décès. Au total, cent sénateurs à élire, soit un peu moins du tiers des membres du Sénat.

### Le droit international

Le secrétaire général de la Société des Nations, par lettre du 15 octobre, a convoqué les gouvernements à une conférence pour la codification du droit international qui se réunira au Palais de la Paix, à La Haye, le 13 mars prochain.

En dehors des membres de la S. D. N., le Brésil, Costa-Rica, l'Égypte, Danzig, l'Équateur, les États-Unis, le Mexique, Monaco, Saint-Marin, la Turquie, l'U. R. S. S. sont convoqués à cette conférence.

### La question minière en Angleterre

Le gouvernement britannique a décidé de réduire uniformément d'une demi-heure la journée de travail des mineurs, sans diminution de salaire. Cette réduction s'appliquera dans presque tous les charbonnages.

Les représentants des mineurs sont, en général, disposés à accepter les propositions du gouvernement et considèrent la réduction des heures de travail comme marquant un premier pas.

### En Autriche

On apprend que le projet de réforme de la Constitution autrichienne prévoit que l'hymne national autrichien sera remplacé par le Deutschland über Alles, hymne national allemand.

Au Congrès national autrichien, le député grand-allemand Wotawa a déposé une proposition tendant à accorder les droits d'électeurs aux Allemands, hommes et femmes, habitant l'Autriche.

## EN PEU DE MOTS...

Mme Pernet, ménagère à Fresnes-Saulluis, avait couché dans son berceau son enfant de 9 mois. Le chat alla se coucher sur la poitrine de l'enfant qui mourut étouffé par le poids de l'animal.

— L'avion « Paris-Madagascar », qui a quitté jeudi le Bourget, a traversé la France en 4 h. 50.

— Dix mille mineurs sont en grève en Belgique.

— Le nouveau Code pénal américain donne à un père le droit de tuer sa fille et le séducteur de celle-ci si elle a volontairement sacrifié son honneur. Un mari peut tuer sa femme infidèle et la femme peut tuer son mari qui l'a trompée.

— L'aviateur Roch, dont l'appareil a pris feu au-dessus de Strasbourg, a été brûlé aux mains.

— A Wallingford (Etats-Unis) on a trouvé dans une chambre d'hôtel les cadavres d'une femme, Mme Anna Bryan Ayres et de son amant. Mme Bryan Ayres dirigeait une manufacture de corsets. Elle recevait des appointements annuels de 2 millions 500.000 francs.

## NOS ÉCHOS

**Histoires juives.**

Moloch rentrant d'un long voyage d'affaires, demande à son associé chrétien : — Dites-moi, monsieur Durand, croyez-vous à la maléance ? — Ça dépend. Qu'y a-t-il ? — Eh ! bien tout ce que je peux dire d'est ce que la guigne me poursuit, ces temps-ci.

— Consolez-vous, Moloch ! vous savez bien que rien ne dure ici bas, même pas la déveine... — Peut-être ! Mais en tout cas, pas plus tard qu'hier soir j'ai acheté quelque chose pour 210 francs, et ma parole, ça ne vaut pas 22 centimes.

Allons, allons, monsieur Moloch, c'est une blague. Je vous sais trop bon commerçant pour ne pas vous tromper à ce point. Tenez, sans même savoir de quoi il s'agit, je vous l'achète 50 francs. Voilà l'argent !

Moloch encaisse le billet, puis prend son portefeuille et remet à son associé... son billet de chemin de fer périmé.

### Chauffage central.

L'affaire Bessedovsky suscite des réactions vraiment surprenantes. A propos des exécutions qui auraient eu lieu aux ambassades soviétiques de Berlin et peut-être aussi de Paris, un journal polonais, l'Express Poranny, publie une description de l'ambassade des Soviets à Varsovie qui ouvre d'inquiétants horizons.

D'abord, paraît-il, chaque fois que vous franchissez une porte, celle-ci solide comme une porte de coffre-fort, se referme automatiquement derrière vous.

Mais cela n'est rien encore. Les sous-sols de cette étrange ambassade recèlent des étrangetés bien autrement inquiétantes. Il paraît, toujours à en croire notre confrère polonais, que dans ces sous-sols, blindés de béton armé comme des casemates, on a installé... un four crématoire !

C'est vraiment pousser un peu loin le souci du « chauffage central ».

### Un Musée au Parlement.

Profitant des vacances, M. Fernand Bouisson a fait laver, dans la salle du Trône du Palais-Bourbon, les magnifiques peintures de Delacroix, dont les tons chauds avaient disparu sous une épaisse crasse de fumées coagulées.

Le résultat de ce travail est merveilleux ; les peintures de Delacroix, réelles resuscitées, montrent aux yeux émerveillés des figures dignes de Michel Ange et de Raphaël.

L'an prochain, M. Fernand Bouisson fera laver les Delacroix de la Bibliothèque de la Chambre.

Le Palais Bourbon pourra se glorifier ainsi de posséder un ensemble rajouté d'œuvres d'un des plus grands artistes de tous les temps.

Peut-être alors pourra-t-on convier les élèves de l'École des Beaux-Arts à venir de temps en temps prendre là une utile leçon.

### Comment on meurt.

Un Anglais, un Russe et un Juif sont condamnés à mort par la Tcheka, pour s'être livrés à une propagande antisoviétique. Avant l'exécution, le directeur de la prison vient, suivant la coutume, s'informer de leurs dernières volontés.

## EN TERRES VOISINES

## DU QUERCY AU QUERCY par le Rouergue, le Gévaudan et l'Albigeois

### I. De Rocamadour à Entraygues

Combien de riverains cadourques du Lot ignorent les avatars de leur rivière en amont de Capdenac ou de Penchot ? Beaucoup se contentent d'admirer leur olt entre nos rives couronnées d'épis et de pampres et parfumées de tabac mûrissant, sous les hautes falaises qui l'oppriment et le magnifient de Gajare à Vers, au pied des Cévennes d'encre Cahors et Touzac, dans les caprices des boucles qu'il nous ouvre des vieilles cités quercynaises. Quels paysages reflète le large flot vert au pied des escarpements des causses rouergats et plus à l'est ? Certains se le demandent sans doute ; mais bien peu y vont voir.

Jusqu'à ces derniers jours, j'ai fait comme la plupart de mes compatriotes et non pas comme le petit nombre des mieux inspirés. Depuis longtemps, je projetai l'excursion. Je la différâis néanmoins, attendant je ne savais quelle occasion. Je ne méritais guère qu'une indulgente fortune vint réaliser pour moi le dangereux proverbe qui dit : « Tout vient à point pour qui sait attendre ! »

M. Prosper Lalo, directeur des autocars Rocamadour-Gorges du Tarn a rempli, le mois dernier, à mon profit, le rôle providentiel que je ne soupçonnais point aussi prêt à s'exercer. M. Lalo, donc, m'a prêté d'accompagner avec lui une randonnée hors série conduisant des notabilités belges, hollandaises et parisiennes au pays des Causses. Non sans confusion, j'ai accepté cette invite. J'ai rapporté de ce voyage de six jours un tel ravissement que je ne puis le taire. J'espère que cette confidence donnera à plusieurs lotois trop sédentaires ou trop portés à aller chercher au loin moins bien que ce qu'ils ont autour d'eux, le désir de demander au fleuve de Marot le secret de sa descente libre, ignorante de la contrainte des barrages, sinon jusqu'à sa source au moins entre Coursavy et la Canourgue, le désir aussi de passer des gorges du Lot à celles du Tarn, de la Jonle, de la Dourbie et, par ces défilés puis par ceux de l'Aveyron, de s'élever vers les splendeurs antiques d'Albi, de Villefranche et de notre Cahors, « ad augusta per angustas », si j'ose dire...

Nous rejoignons et remontâmes le Lot, l'autre semaine, en plusieurs étapes bien remplies. Il ne faut pas moins pour gagner ses bords aveyronnais, en suivre les plus prestigieuses parties et, par quelques crochets, rendre visite aux lieux célèbres des alentours. La première journée fut consacrée à ces beautés majeures du Haut-Quercy que je me contentai d'énumérer, car chez nous, Dieu merci ! personne ne les ignore saint : Rocamadour, Padirac, Autoire, Saint-Céré, Aynac, Figeac. Au soir, alors qu'éclatait le coup de tonnerre initial d'un violent orage, nous atteignîmes Mauress-la-Jolie. Dans la petite cité cantalienne qui mérite son épithète laudative, un accueil, un dîner et un gîte de qualités rares nous attendaient. Nous devions trouver partout des amphitryons attentifs et fastueux à l'égal de M. Clamagirand. Mais nous n'oublierions pas

enfant de cinq ans. Tout à coup ce dernier vient vers le jeune homme et lui demande :

— Comment vous appelez-vous ? — Georges Smith. — Etes-vous marié ? — Non. — Est-ce que vous resterez longtemps à l'hôtel ? — Quinze jours.

Alors le gosse s'arrête un moment. Puis il se retourne vers sa maman et lui dit à haute voix :

— Maman, qu'est-ce qu'il faut que je lui demande encore ?

**Client difficile.** Un monsieur entre au restaurant et dit au garçon :

— Apportez-moi une douzaine d'huîtres. Pas trop grandes ni trop petites, pas trop froides ni trop salées. Voyez qu'elles soient bien fraîches et ouvrez-les soigneusement.

Alors le garçon sur le ton le plus naturel :

— Monsieur les prend avec ou sans perles ?

**Réconciliés.** On demande à Ybarnegaray :

— Il paraît que Barthou et Léon Bérard se sont réconciliés.

— Oui... Ils se sont embrassés en public et on a remarqué qu'ils n'avaient pas profité pour se mordre.

**Dialogue moderne.** La dame. — ...Nous prenons le petit déjeuner à 8 heures.

La nouvelle bonne. — Merci, madame. Mais quand je ne serais pas descendue, Monsieur et Madame n'ont pas besoin de m'attendre. Ils peuvent commencer sans moi !

LE LISEUR.

# Chronique du Lot

En terres voisines.

## DU QUERCY AU QUERCY par le Rouergue, le Gévaudan et l'Albigeois

Suite de l'article de 1<sup>re</sup> page

Abandonnant ce torrent, nous gravissons un âpre raidillon et arrivons à Conques. Dans un cirque de rudes coteaux, un puissant monastère bénédictin s'établit dans le haut moyen-âge. Il y commença, dès 1035, la construction de la basilique Sainte-Foy qui s'élève devant nous le rempart de sa façade et la triple flèche de ses clochers. Presque intacte, d'une ampleur majestueuse et d'une ornementation sobre mais extrêmement variée, cette église constitue dans toutes ses parties, de son portail miraculeux à sa rayonnante abside, un des plus purs chefs-d'œuvre du style roman. Le trésor de l'abbaye rempli, à côté, tout un musée, le plus riche de France sans doute en pièces d'orfèvrerie religieuses enrichies d'émaux, de camées et de gemmes. Parmi cent autres objets précieux, la statue de Sainte-Foy, le reliquaire de Pépin d'Aquitaine, l'A de Charlemagne, le faloit de saint Vincent restent les témoins entre tous inestimables de la maîtrise des artistes du IX<sup>e</sup> au XII<sup>e</sup> siècles. Un jeune abbé disert et volontiers malicieusement nous présente ces splendeurs et nous narre leurs aventures...

Conques quitté à regret, nous achevons l'escalade du Causse; un Causse fertile aux immenses horizons lumineux. Ensuite la route descend de Sènegues à Espeyrac, passe auprès des murailles d'un rude Castel, reprend de la hauteur et s'infléchit vers le nord pour dévaler sur Entraygues par d'impressionnantes lacets. D'un village à l'autre, la ville « d'entre deux eaux » nous apparaît sous tous ses aspects. Elle occupe un triangle dont le Lot et la Truyère soulignent deux des côtés, dont le confluent de ces deux rivières ponctue le sommet. Deux ponts, un château massif, des couvents, des clochers font figures à part dans la masse de l'agglomération. Sur leurs pentes escarpées, les coteaux supportent avec orgueil l'assaut des vignes noubrueses.

L'hôtel du Lion d'Or qui nous reçoit a des dîners pleins ses salles au premier étage comme au rez de chaussée. Non point de gens de passage mais des gens de séjour. Ces gaillards aux joyeuses mines et au bel appétit, — des Auvergnats en majorité, — font ici une cure, la plus exquise de toutes et la mieux de saison. Chaque pensionnaire a la faculté d'aller, le matin, cueillir sur les ceps et ingurgiter avec délices autant de raisins qu'il lui plaît, bien entendu par grappes entières et non en picorant à la façon des grives. La saison finie, il reste assez de vendange en dehors des jardins pour qu'on en tire toute la gamme de ces vins et de ces marcs exquis dont on nous propose la dégustation. Nos hôtes y joignent, pour la soif à venir, une manne pleine de chasselas dorés et fondants. Et je me demande si le Quercy ne se décidera pas à son tour, comme le lui conseillait récemment à Moissac le Ministre Hennessy, à instaurer aussi ses cures de raisin dans la vigne, à l'exemple du Rouergue... de la Suisse et d'ailleurs. Mieux qu'il n'importe quel terroir, il en possède les moyens savoureux!

(A suivre). Eug. GRANGLÉ.

## FIÈVRE APHTEUSE

L'attention des agriculteurs est spécialement attirée, une fois de plus, sur le grave danger auquel ils s'exposent en achetant des animaux en provenance récente du Cantal où sévit une épizootie aphteuse d'une rare virulence.

L'expérience a montré que dans le nord du département où l'on a pris en considération la précédente note de la Direction des Services vétérinaires, signalant dès le milieu d'août, cette situation alarmante, aucun foyer sérieux n'a été encore constaté; tandis que dans le sud de l'arrondissement de Figeac où ces conseils n'ont pas été suivis, 12 communes sont en ce moment infectées avec 24 exploitations atteintes renfermant au total 117 bovidés malades.

On ne saurait donc trop recommander aux propriétaires non seulement de différer leurs achats en attendant une amélioration de l'état sanitaire, mais aussi de s'abstenir, dans la mesure du possible, de fréquenter les foires où ils risquent soit de contaminer leurs animaux et en ramenant les invendus d'introduire ainsi la maladie dans leurs étables, soit de se faire eux-mêmes les véhicules de la contagion par l'intermédiaire des vêtements, des chaussures, des animaux de basse-cour, des produits agricoles, etc., etc.

Il y a lieu d'ajouter que si la fièvre aphteuse prenait une grave extension l'Administration préfectorale se verrait dans l'obligation de prononcer l'interdiction des foires.

Enfin, il est rappelé que tout cas de fièvre aphteuse doit être immédiatement et obligatoirement déclaré à la mairie de la commune où se trouvent les animaux atteints.

Les propriétaires qui omettraient d'accomplir cette formalité, s'exposeraient à des poursuites judiciaires et, en outre, pourraient être tenus pour civilement responsables des dommages causés à leurs voisins chez lesquels la maladie viendrait à se déclarer.

## Conseil d'Arrondissement

Le Conseil d'arrondissement de Cahors s'est réuni sous la présidence de M. Carlin.

Etaient présents : MM. Carlin, Bessières, Capmas, Charles, Delfour, Couderc, Courdresses, Delpech, Filhol, Linon, Marre et Mercadier.

M. Martin, secrétaire général de la Préfecture assistait à la séance.

M. le Président donne lecture du rapport présenté par M. le Préfet au sujet du sous-répertoire de la contribution personnelle-mobilière de l'année 1930 et des projets de répartition établis par les services des Contributions directes.

Le Conseil adopte le projet n° 2 qui est établi d'après le montant des valeurs locatives d'habitation, résultant de la révision effectuée en 1925.

M. Delpech dépose le vœu suivant : « Le Conseil, considérant que les communes qui ont fait la dépense d'un cinéma dans le but de donner des séances populaires, rencontrent de grandes difficultés pour obtenir des films intéressants, qu'à ce point de vue les cinémathèques régionales ou centrales ne jouissent que des films documentaires, insuffisants pour établir des séances complètes, émet le vœu qu'il soit constitué, à l'exemple de la cinémathèque du Massif-Central, une cinémathèque régionale à même de fournir, avec des films documentaires, des films revus, dramas, romans, comiques pour compléter les séances populaires et les cours d'adultes. Adopté avec observation que la question étant d'ordre national, l'Etat devrait accorder des subventions pour favoriser la création des cinémathèques régionales. »

Adopté.

Les vœux suivants sont présentés par M. Capmas. « Aux termes de la loi du 13 octobre 1925, les gérants des bureaux de tabacs sont obligés de verser 30 p. 100 de leur bénéfice annuel à la Caisse des mutilés. Cette obligation est de nature à raréfier, sinon à supprimer totalement, les candidatures aux recettes buralistes, à la gêner de bureaux de tabac et même à celle des cabines téléphoniques dans les petites communes où la même personne cumule les trois fonctions. »

« Après la suppression de ces avantages, les habitants de ces localités, pour s'approvisionner en tabac, obtiennent la pièce de régime nécessaire au transport de leur vin, seront astreints à de longs parcours assez longs, provoquant une perte de temps considérable et même du mécontentement en raison des intérêts lésés. »

« Le Conseil, ému de cette situation qui aurait pour résultat d'accroître encore l'exode rural, déjà si menaçant, émet le vœu que les gérants des bureaux de tabacs dont le bénéfice annuel est inférieur à 1.000 francs soient exonérés de cette ristourne de 30 0/0. Adopté. »

« Le Conseil, considérant que les vins des côtes du Lot, appréciés par leurs qualités, méritent d'être mieux défendus et doivent bénéficier d'une appellation d'origine, « comme » vins de Cahors », émet le vœu que le Conseil général accorde une subvention au Syndicat de défense légalement constitué par lui pour permettre d'atteindre ce but. Adopté. »

« Le Conseil, considérant que la chasse à la bécasse pendant le mois de mars est déjà autorisée dans l'arrondissement de Figeac, émet le vœu et insiste pour que la même faveur soit accordée aux arrondissements de Cahors et de Gourdon. Adopté. »

M. Courdresses dépose un vœu tendant à ce que le Parlement vote le plus tôt possible le projet de loi voté par le Sénat au sujet de la tuberculose bovine. Adopté.

Le Conseil adopte le vœu présenté par M. Mercadier qui est ainsi formulé : « Le Conseil, reconnaissant que la chasse à la bécasse pendant le mois de mars est devenue le sport favori de la jeunesse de nos campagnes, comme en témoigne le nombre de permis de chasse qui augmente tous les ans, qu'il est urgent pour donner à ce genre de sport tout l'attrait et le charme voulu pour maintenir à la terre la jeunesse des campagnes, de veiller à la reproduction et à la conservation du gibier. »

« Emet le vœu qu'une taxe de 500 fr. soit établie sur les furets. Ces animaux sont de grands destructeurs du lapin et servent en outre à leurs propriétaires à se livrer au braconnage en temps prohibé. »

« Adopté avec observation que la surveillance de la chasse au furet, en temps prohibé, de même que la chasse à la chanterelle, soit faite vigoureusement. »

M. Charles émet le vœu que les rapports soumis au Conseil général soient soumis, avant chaque session, aux membres du Conseil d'arrondissement. Adopté.

M. Delfour dépose le vœu suivant qui est adopté.

« Le Conseil, considérant qu'il est du plus grand intérêt au point de vue de l'hygiène et de l'assainissement, que des goudronnages soient effectués dans la traversée des villages et des agglomérations, émet le vœu que l'Administration compétente fasse procéder sans retard au goudronnage des routes dans la traversée des villages et agglomérations. »

## Dans l'Enseignement

Nous apprenons avec un vif plaisir l'avancement de M. Saurat Bernard, professeur au Collège de Figeac, qui vient d'être nommé au Collège de Royan.

M. Saurat est un ancien élève du Lycée Gambetta à Cahors.

Nous sommes heureux dans cette circonstance de lui adresser nos bien sincères félicitations.

## A la tribune de la Chambre

Un de nos plus éloquents honorables vient de connaître son premier échec parce qu'une toux incurable a littéralement haché son grand discours. Ses effets oratoires n'auraient pas été perdus s'il avait pris la veille des comprimés de Broncodyl, qui arrête la toux en quelques heures et juge un rhume en trois jours. Toutes pharmacies et pharmacie Fayret, 6, Boulevard Gambetta et à la Pharmacie Artigue, 36, Boulevard Gambetta à Cahors.

## LES ECHOS DES CADETS DU QUERCY

Tel est le titre de notre nouveau journal que tous les Sociétaires recevront chaque mois en remplacement du « Bulletin » qui nous a été offert par M. Couca jusqu'à ce jour.

En raison du développement de plus en plus grand que prend notre chère Société, le Conseil d'Administration a cru nécessaire de créer ce nouvel organe qui sera le reflet de tout ce qui se passera chez nous.

Avec la reprise de nos matinées dansantes et de nos concerts, il recevra, nous en sommes sûrs, le meilleur accueil.

Déjà la saison nouvelle qui va commencer s'annonce comme devant être un succès; tous les Lotois, habitant Paris ou sa banlieue, savent combien on s'amuse aux « Cadets », où, de plus en plus, viennent se grouper les compatriotes, accompagnés de cette belle jeunesse si joyeuse et si ardente.

Nous aurons au cours de cet hiver, une série d'artistes de valeur pour nos concerts à venir, un Jazz de tout 1<sup>er</sup> ordre pour nos intrépides danseuses et danseurs et pour que tout le monde soit content, l'accordéoniste Vidalis jouera les danses anciennes pour les amateurs des belles danses d'autrefois y compris cette belle et vieille bourrée, qui aux matinées obtient toujours tant de succès.

En agissant ainsi, nous espérons bien faire, n'ayant qu'un seul désir et un seul but, celui d'être agréable à tous.

Tous les « Cadets » auront droit à la Tribune des Echos, à condition de n'entamer aucune question touchant à la politique ou aux opinions. Nous estimons, en effet, que chacun est libre de penser comme il veut et en agissant ainsi nous resterons respectueux de toutes les libertés et de toutes les opinions, car aux Cadets, nous ne connaissons que des amis, prêts à se rendre mutuellement service, dès qu'une occasion se présente.

C'est là l'idéal de votre Conseil d'Administration et de vous tous.

Nous comptons aussi sur la précieuse collaboration de tous pour amener à nous les Lotois de l'arrondissement de Cahors; vous faciliteriez ainsi notre tâche et vous nous aiderez à mener à bien l'agréable mission que nous avons eu l'honneur de recevoir de vous et la confiance que vous avez mise en nous.

Antonin LABOUQUE, Secrétaire général des Cadets du Quercy, 63, rue Monge, Paris, 5<sup>e</sup>.

P.-S. — La 1<sup>re</sup> Matinée Concert-Bal de la saison aura lieu le dimanche 3 novembre prochain, dans les magnifiques salons des Sociétés Savantes, 8, rue Danton, où le plus aimable accueil sera fait à tous les Lotois de Paris.

## Ecole d'Agriculture d'hiver de Cahors

L'Ecole d'agriculture d'hiver, établie au Lycée Gambetta, ouvrira ses portes le 4 novembre pour une session, de novembre à mars inclus.

Un certain nombre de places et de bourses sont disponibles.

Les agriculteurs qui désirent faire donner à leurs fils une instruction agricole théorique et pratique, recevront tous renseignements utiles sur le but, le régime de l'école, l'enseignement qui y est donné, en s'adressant à M. le Directeur des Services Agricoles du Lot, Maison de l'Agriculture à Cahors.

## Pour les Italiens

qui veulent se marier en France

Un Italien établi à Nancy depuis 1921, désirant épouser une Française, s'était vu refuser par son consul, les pièces nécessaires s'il ne s'engageait pas à faire adopter par sa femme la nationalité italienne.

Le cas ayant été signalé à l'Administration française, celle-ci a fait observer que, sur notre territoire, des actes de notoriété peuvent suppléer en faveur des étrangers aux pièces d'état civil qui leur manquent.

## LE PRIX DU LAIT

Nous recevons la lettre suivante :

« MONSIEUR LE DIRECTEUR, « Un groupe de mères de familles nombreuses s'indigne de l'augmentation du lait annoncée dans vos colonnes pour le 20 courant. »

« Nous venons faire appel à votre concours pour une campagne contre cette augmentation qui ne nous paraît pas justifiée, le lait n'étant pas rare et que le surplus va à la coopérative afin d'être transformé en beurre et ne ressortir qu'à 1 fr. 10 le litre. »

« Comptant sur votre bonne volonté pour lutter contre la vie chère quand il s'agit surtout d'aliments de 1<sup>re</sup> nécessité, « Nous vous prions d'agréer nos remerciements anticipés. »

« Un groupe de mères de familles nombreuses. »

Nous sommes touchés de la confiance que veulent bien nous témoigner nos correspondantes. Mais, dans la circonstance, nous nous sentons hors d'état de la justifier. Lutter contre la vie chère !... Ce n'est pas seulement de la bonne volonté qu'il faut pour cela ! Mais un pouvoir providentiel que nous n'avons pas et nous en sommes aussi désolés que peuvent l'être celles qui font appel à nous !

## CAHORS

LES AMIS DU BEAU VIEUX QUERCY

## GRAND GALA DE DANSES PAR MARIA DEL VILLAR

Dans le prochain numéro, nous publierons le programme détaillé de cette belle soirée qui inaugurera notre nouvelle saison en célébrant, d'une manière digne d'elles, la musique et la danse, ces deux arts jumeaux !

En attendant, le Comité doit, au fidèle public qui lui fait confiance, des explications sur les conditions de cette première réunion de l'année. Pour assurer le concours d'une artiste comme Maria del Villar et de ses deux partenaires, il a dû consentir d'importants sacrifices. Le spectacle est beau, mais il coûte cher. Etant donné l'exiguïté de la salle, le Comité ne peut pas espérer que la recette couvrira les frais. Encore est-il indispensable de limiter le déficit.

C'est pourquoi le Comité s'est vu dans l'obligation d'appliquer aux places un prix exceptionnel. Il a pu tout de même, grâce à une gracieuse concession de Mlle Maria del Villar, les maintenir à un taux très inférieur à celui qu'ont payé les Bordelais et les Toulousains pour applaudir la célèbre danseuse.

Pendant une semaine à Bordeaux, et trois jours à Toulouse, Maria del Villar vient de danser devant des salles comblées. Et c'est exactement le même spectacle qu'elle donnera à Cahors, où il en coûtera beaucoup moins cher pour le voir !

Il s'agit, nous le répétons, d'une soirée d'un beau caractère artistique et qui plaira beaucoup au public des Amis du Beau Vieux Quercy.

Le Comité.

La soirée aura lieu le jeudi 24 octobre, au Théâtre Municipal. Elle commencera à 21 heures précises. On peut louer ses places comme d'usage.

## VILLE DE CAHORS

Vérification des Poids et Mesures

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer ses administrés que la vérification annuelle des Poids et Mesures aura lieu, à Cahors, du lundi 21 octobre au samedi 26 octobre inclusivement.

Les opérations se feront sous le péristyle de la Mairie où les intéressés devront présenter :

les balances (sauf les automatiques et trébuchets), les poids, les bascules transportables, les romaines.

La vérification est obligatoire pour les industriels, commerçants, marchands forains et pour toutes autres personnes vendant ou achetant au poids ou à la mesure dans les rues, places, halles, foires et marchés.

Les personnes déjà inscrites sur le registre du vérificateur recevront un bulletin de convocation qui leur indiquera le jour et l'heure où elles auront à présenter leur matériel.

## ATTENTION !!!

Pour ceux qui n'ont pu aller au Salon Automobile admirer la fameuse 201 PEUGEOT, le Grand Garage DELCROS, BARAT et Cie, Place Gambetta, nous invite à venir voir et essayer cette voiture qui devance ce qui s'est fait de mieux jusqu'à ce jour et réserve d'agréables surprises même aux plus exigeants.

Essai à volonté

## LES FOIRES FORAINES !

Après quelques jours de bonne température, voilà que la pluie est arrivée, au moment même où s'ouvre la foire foraine.

C'est ce soir, samedi, 19 octobre, que doit avoir lieu cette ouverture et il serait regrettable que le temps ne la favorisât pas.

Toutes les attractions, dont nous avons parlé sont arrivées et installées. Elles offrent toutes un spectacle splendide auquel ne manqueront pas de se rendre les Cadurciens et les habitants des communes voisines.

Mais, il est à souhaiter, surtout, que temps soit de la partie.

ETAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS du 13 au 19 octobre 1929

## Naisances

Lamartine Hugnette, rue Wilson. Bézard Robert, rue Wilson. Conchou Pierrette, 20, rue Feydel. Oulii Gérard, aux Ramoneux. Veschambre Jean, rue Wilson. Pomid Colette, au Peyrat. Lafau Pierre, rue Wilson. Marchot Pierre, rue Wilson. Montel Jean-Pierre, rue du Moulin-St-James.

## Marriage

Andrieu Justin, cultivateur et Bouscary Louise, s. p.

## Publications de mariages

Laucou Jean, cultivateur à Cahors et Brugalères Henriette, s. p., à St-Denis-Catus (Lot). Hilaire Henri, capitaine au 16<sup>e</sup> R. T. S. à Cahors et Dezeurard Marie-Louise, s. p., à Masseret (Corrèze).

## Décès

Roux Louis, commis d'A. P., 49 ans, rue Neuve St-Barthélemy. Fournié Marie, Epouse Dautel, s. p., 56 ans, rue Wilson. Petit Marie, veuve Vaurillou, s. p., 77 ans, 9, place Thiers. Chastagnol Fernand, 1 ans, à Coty. Bézard Robert, 1 jour, rue Wilson. Larnaude Théophile, docteur en médecine, 64 ans, rue Victor-Hugo.

## MORT DU DOCTEUR LARNAUDIE

Nous avons appris avec un bien vif regret la mort de M. le docteur Larnaude, conseiller général, vice-président du Conseil général du Lot.

M. le docteur Larnaude représentait, au sein de l'Assemblée départementale, le canton de Cajarc depuis 28 ans.

Avec une fidélité remarquable, les électeurs, à chaque élection, lui renouvelaient son mandat.

Aussi bien, M. le docteur Larnaude méritait cette confiance que lui témoignaient les électeurs qui étaient tous ses amis.

Les services qu'il a rendus au canton de Cajarc ne se comptent pas. Pendant 28 ans, M. le docteur Larnaude s'est occupé avec activité, avec dévouement des intérêts de ses commettants.

M. le docteur Larnaude était un grand travailleur. Toutes les questions intéressant le département trouvaient en lui un ardent défenseur.

Il fut un des premiers à organiser le Syndicat des tabacs dont on connaît aujourd'hui la prospérité.

Et tous ceux qui suivent les séances du Conseil général savent avec quelle ardeur et quel talent, il s'occupait des questions des chemins, des téléphones, des autobus.

On peut même dire que c'est grâce à ses efforts que le service des autobus fonctionne, actuellement, à la satisfaction de tous.

Républicain sincère, M. le docteur Larnaude, fut mêlé à toutes les luttes politiques, et, sans défaillance, il marcha toujours aux côtés des chefs du parti républicain.

Sa mort est une grande perte pour le parti républicain, pour le canton de Cajarc, pour l'Assemblée départementale.

Nous nous inclinons avec regret devant le cercueil de ce bon, de cet excellent citoyen, et nous adressons à Mme Larnaude, à sa famille, nos hommages les plus respectueux et l'expression de nos très sincères condoléances.

M. le docteur Larnaude était né le 11 juin 1865.

Conseiller municipal, maire de Larroque-Toirac, il fut conseiller général du canton de Cajarc, le 11 juillet 1901.

Il était vice-président du Conseil général et membre de la Commission départementale.

M. le docteur Larnaude, qui pendant la guerre, avait dirigé des hôpitaux militaires, avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur.

M. Larnaude était le plus ancien conseiller général, en fonctions, du Lot.

## Les Aveyronnais à Cahors

L'Amicale Aveyronnaise de Cahors a donné le mardi 15 octobre, au Palais des Fêtes, un concert suivi de bal qui comptera parmi les annales de cette société.

« Les Amis de l'Harmonie » sous la baguette de son éminent chef, M. Nuyrit, exécutèrent un programme de choix qui leur valut les applaudissements de l'assistance.

Les « Echos du Quercy » furent chantés par tout le monde.

Au chef et aux exécutants, l'amicale adresse ses sincères remerciements. Pendant le concert, il a été fait une vente de billets de loterie de la société Musicale, les Amis de l'Harmonie, qui dépassa nos espérances.

Notre sympathique compatriote rithénos, Galy, fêlibre Rouergat, était venu prêter son concours à cette soirée; son répertoire a eu un succès fou.

Nous le remercions d'avoir si aimablement répondu à notre appel et de nous avoir donné un précieux témoignage de solidarité aveyronnaise auquel nous avons été particulièrement sensibles.

Une objet d'art de la maison Roy, bijoutier, boulevard Gambetta, à Cahors, a été offert par l'amicale Aveyronnaise et remis à M. Galy à l'intention de Mme Galy.

La sauterie qui a suivi le concert, a été des plus animées; de nombreux couples ont tourné jusqu'à une heure fort avancée de la nuit au son d'un entraînant orchestre.

Au cours de cette belle soirée, une quête a été faite au profit des pauvres; le montant en a été versé au bureau de bienfaisance par nos soins.

Le Comité.

## Les suites d'un accident

Le 2 octobre, ainsi que nous l'avons annoncé, le chef de train, Antoine Calmon, âgé de 56 ans, originaire de Catus (Lot), en résidence à Montauban fut tamponné par le tender d'une machine, à Brive.

M. Calmon eut le talon du pied droit écrasé.

Transporté à l'hôpital de Brive, il reçut les soins nécessaires par son état qui, tout d'abord, ne paraissait pas grave.

Malheureusement, son état empira et M. Calmon dut subir l'amputation du pied.

M. Calmon est décédé jeudi soir, à l'hôpital de Brive.

## Fillette étouffée

Une jeune bonne, nommée Marie-Louise Vignes, âgée de 19 ans, au service de Mme Dupuy, à Lapoujade, près Caillac, avait placé son garçonnet âgé de 4 mois près d'elle dans son lit.

En s'éveillant, la jeune maman trouva, sous son bras, la tête de l'enfant. Elle souleva celle-ci, mais elle constata que le pauvre bébé ne donnait plus signe de vie.

Affolée, elle appela au secours. M. le docteur Vidal, de Luzach, prévenu, arriva, mais il ne put, à son tour, que constater le décès de l'enfant qui était mort étouffé.

## Menaces

M. Calmels, maire de St-Denis-Catus, a porté plainte contre son métayer qui, à la suite d'une vive discussion, lui porta un violent coup de poing à la figure.

Puis, le métayer revint peu après, armé d'un revolver dont il menaçait M. Calmels.

Le métayer était ivre. La gendarmerie de Catus, prévenue, a fait une enquête et a dressé procès-verbal contre le métayer qui est d'origine polonaise.

## Procès-verbal

Une querelle a eu lieu entre deux habitants de la rue du Château-du-Roi.

Pour quels motifs? Peu importe. Mais il y a eu scandale sur la voie publique, tapage injurieux.

Et la police a dressé procès-verbal.

## PALAIS DES FETES

SAMEDI 19. — DIMANCHE 20

(matinée et soirée)

## PREMIERE PARTIE

La grande et belle artiste française

ELMIRE VAUTIER

dans

## VIVRE !

avec Candé, Pierre Batcheff, Bernard Goetske, Vivre pose un problème troublant. Vivre, c'est le film qu'il fallait faire parce qu'il présente à l'écran le conflit le plus humain, le problème le plus angoissant, le triomphe de l'idée, le triomphe de l'amour.

## DEUXIEME PARTIE

SUR SCENE

## LISE PRÉDIAL

du Casino de Paris

dans son répertoire

TROISIEME PARTIE

Une délicieuse comédie

## LA JOUVENCE DE TANTE MARY

ORCHESTRE

MERCREDI 23 (en soirée)

une seule représentation

DOUGLAS FAIRBANKS

dans

## LE GAUCHO

Un film plein de vie, d'entrain, de gaieté. Douglas est le beau gars, sportif, vivant, toujours de bonne humeur qui est à lui seul tout le film.

Nous avons fait un beau voyage

Comédie

Cette équipe, commandée par l'excellent joueur Montlauzen, un des meilleurs joueurs de la région forme un pack très mobile, bien en souffle qui donnera sûrement beaucoup de mal à nos compatriotes s'ils veulent la victoire.

Lors de sa visite de l'an dernier, le Stade Villefrancois fit bonne impression et arracha la victoire à nos Avironnais, et ce fut à un beau spectacle que le public cadurcien assista. Souhaitons qu'il en sera de même demain, aussi nous ne saurions trop encourager tous les vrais sportifs à prendre le chemin de l'He, ils ne seront pas déçus, car la partie vaudra le déplacement.

#### Frégate Cadurcienne

Dimanche 13 courant, la 2<sup>e</sup> équipe de notre société se déplaçant à Donville pour y rencontrer le « onze » local. Nos espoirs furent de leur mieux, et c'est avec 3 buts en leur faveur qu'ils rentrèrent à Cahors, enchantés de leur premier succès. La partie fut ce qu'elle pouvait être, jouée par des débutants de part et d'autre, avec un peu plus de science et de tactique chez les locaux. Ceux-ci ne purent rien devant l'ardeur de nos « verts et blancs », la chère qualité de leurs aînés ! Qu'ils continuent et persévèrent, les championnats sont là !

Demain dimanche, aura lieu au terrain des Lilas, route de Toulouse, un match mettant aux prises la Frégate Cadurcienne (1<sup>re</sup> équipe) et Montpezat-du-Queyry.

#### A LUZECH.

Rugby. — L'Union Sportive commença sa saison de Rugby dimanche 6 octobre, à Souillac.

Elle fut battue par 15 à 3. Le manque d'entraînement et la venue de jeunes joueurs furent la cause de cet échec.

Le 13 octobre dernier notre Société s'est rendue à Cahors pour y rencontrer en match amical, les réserves de l'Avironnais.

La partie fut jouée en trois mi-temps. La première fut tout à l'honneur des visiteurs. La mêlée qui fut à l'avantage de Luzech lui permit de faire de belles attaques grâce auxquelles, les lignes arrières franchirent par deux fois les buts adverses.

A la deuxième mi-temps les joueurs qui se ressentaient de la forte chaleur, firent un jeu plutôt lent et les équipes dominèrent tout à tour sans résultat.

La troisième mi-temps, les locaux qui voulaient marquer, firent de gros efforts pour aboutir, mais ceux-ci furent vains, grâce à l'ardeur et au courage de nos équipiers.

Luzech qui fut le meilleur gagna par 6 à 0.

Une mention spéciale doit être adressée à nos jeunes joueurs qui réellement ont fait de sensibles progrès depuis le match de Souillac.

Dimanche 20 octobre, notre société se rendra à Gourdon pour y rencontrer le redoutable quinze de cette localité.

Départ, place du Canal, à midi 15.

#### A ALBAS.

Union sportive albassienne. — Enfin, après de nombreuses réunions, l'équipe de football association a pu être formée et le premier match amical de la saison aura lieu, sur le terrain du camp de Grune, dimanche 20 octobre, et mettra nos représentants en face du brillant et sympathique onze des jeunes Cadurques, finalistes du championnat d'Auvergne, en 1929.

Sportsmen albassiens, rendez-vous dimanche, à 14 heures, sur le terrain de sport.

#### A GOURDON.

Gourdon et Montignac font match nul par 3 points (1 essai) à 3 points (1 essai).

Partie plutôt monotone jouée par un temps très chaud.

Gourdon ne fournit pas sa partie habituelle. Privé de six équipiers, dont son capitaine, le quinze gourdonnais, peut-être par trop de confiance, ne joua que par à-coups.

A signaler les deux trois-quarts aile et l'arrière.

Dimanche 20 octobre, Gourdon recevra l'excellente équipe de Luzech. Belle partie en perspective. Coup d'envoi à quatorze heures.

#### A SALVIAC.

Football. — Dimanche, 20 octobre, le Club athlétique salviacois recevra sur son terrain de la Requillon la Société sportive de Dôme. Coup d'envoi à 2 heures 30.

Une importante affaire

Elle consiste à se débarrasser de ses cors aux pieds. Pour cela, il n'y a de vrai que « Le Diable » ! « Le Diable » enlève les cors en six jours, pour toujours. 3 fr. 40 toutes pharmacies. Attention ! Exigez « Le Diable ». A la pharmacie Orliax, Cahors.

COFFRES-FORTS BAUCHE

93, rue de Richelieu - PARIS

Agent : 25, rue de Metz - TOULOUSE

CATALOGUE FRANCO

Arrondissement de Cahors

Cabrerets

Compatriote. — Nous apprenons avec plaisir le succès obtenu par Mlle Berthe Grépon, fille de M. et Mme Grépon, négociants à Cabrerets.

Mlle Grépon, élève-infirmière à la Salpêtrière à Paris, vient d'être reçue au concours pour l'emploi d'infirmière.

Sur 80 candidates reçues, elle a été classée huitième.

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

Concours

Concours Agricole

Dimanche dernier a eu lieu à Concois le Concours des animaux repro-

ducteurs « Race ovine des Causses du Lot ». Toutes les séries étaient représentées et dans un parfait état, aussi les éleveurs ont-ils été l'objet de bien vives félicitations de la part de M. Gay, Directeur des services agricoles du Lot qui présidait ce syndicat.

Tous les exposants se sont vu gratifiés de primes. Des experts compétents, sous la direction de M. Gromas, professeur d'Agriculture, ont accompli leur tâche à la satisfaction des exposants. A midi tout travail étant terminé, un banquet, présidé par M. le Maire de Concois entouré du Conseil municipal a eu lieu à l'hôtel Andriassac. Inutile de dire, que comme les exposants, M. Andriassac, le restaurateur émérite, a eu sa part de félicitations pour l'excellent menu de son dîner et la réputation de sa vieille cave. A 15 heures a eu lieu la lecture du palmarès et la distribution des primes. Avant de nous quitter, le dévoué Directeur des Services agricoles, M. Gay, a tenu à faire une conférence agricole qui a vivement intéressé les agriculteurs. Après cet exposé si clairement développé, éleveurs et agriculteurs se promettent bien de suivre les conseils de ce maître, et de venir l'an prochain en plus grand nombre exposer des lots encore mieux sélectionnés que dimanche dernier.

Bas-Plateaux du Queyry.

Animaux reproducteurs de l'espèce ovine « Race des Causses du Lot ». 1<sup>re</sup> Males. — 1<sup>re</sup> section Agneau, 1<sup>er</sup> prix, 50 fr., Dajeau Louis à Limogne; 2<sup>e</sup>, 45 fr., Douleau à Limogne; 3<sup>e</sup>, 40 fr., Delheil à Cremps; 4<sup>e</sup>, 35 fr., Fraysse Charles à Limogne; 5<sup>e</sup>, 30 fr., Bach Baptiste à Cremps; 6<sup>e</sup>, 25 fr., Bonnac Gervais à Concois; 7<sup>e</sup>, 20 fr., Gayette à Anjols. Prix supplémentaires: 15 fr., Rouelle à Cremps; 15 fr., Fourès Alix à Crégols; 12 fr., Cavallé à Bach; 12 fr., Marty à Crégols; 12 fr., Flaujac à Concois.

2<sup>e</sup> section, Antennais. — 1<sup>er</sup> prix, 70 fr., Vergnet Henri à Crégols; 2<sup>e</sup>, 60 fr., Faurie Romain à Limogne; 3<sup>e</sup>, 50 fr., Lagarde Alexandre à Limogne; 4<sup>e</sup>, 40 fr., Cavallé à Bach; 5<sup>e</sup>, 30 fr., Rouelle à Cremps; 6<sup>e</sup>, 20 fr., Douleau à Limogne. Prix supplémentaires, 15 fr., Lasfarguette à Flaujac; 12 fr., Lagarde Camille à Limogne.

3<sup>e</sup> section, Béliers. — 1<sup>er</sup> prix, 70 fr., Fourès Alix à Crégols; 2<sup>e</sup>, ex æquo, 55 fr., Rives à Cremps; 3<sup>e</sup>, ex æquo, 55 fr., Loujou à Cremps; 4<sup>e</sup>, 40 fr., Miquel Arthur à Cremps; 5<sup>e</sup>, 30 fr., Douleau à Limogne; 6<sup>e</sup>, 20 fr., Lagarde Camille à Limogne. Prix supplémentaires, 15 fr., Soulié Joseph à Concois.

1<sup>re</sup> Femelles. 1<sup>re</sup> section, Agnelles. — 1<sup>er</sup> prix, réservé; 2<sup>e</sup>, 45 fr., Bonnac Gaston à Crégols; 3<sup>e</sup>, 40 fr., Vergnet Henri à Crégols; 4<sup>e</sup>, 35 fr., Gayette à Anjols; 5<sup>e</sup>, 30 fr., Cavallé à Bach; 6<sup>e</sup>, 25 fr., Marty à Crégols; 7<sup>e</sup>, 20 fr., Fourès Alix à Crégols; 8<sup>e</sup>, ex æquo, 15 fr., Lagarde Camille à Limogne; 8<sup>e</sup>, ex æquo, 15 fr., Guiral Basile à Concois.

2<sup>e</sup> section, Antennais. — 1<sup>er</sup> prix, 60 fr., Vergnet Henri à Crégols; 2<sup>e</sup>, 55 fr., Fourès Alix à Crégols; 3<sup>e</sup>, 50 fr., Bonnac Gervais à Concois; 4<sup>e</sup>, 45 fr., Lagarde Camille à Limogne; 5<sup>e</sup>, 40 fr., Bonnac Gaston à Crégols; 6<sup>e</sup>, 35 fr., Gayette à Anjols; 7<sup>e</sup>, 30 fr., Cavallé à Bach; 8<sup>e</sup>, 25 fr., Flaujac Auguste à Concois. Prix supplémentaire, 15 fr., Marty à Crégols.

3<sup>e</sup> section, Brébis. — 1<sup>er</sup> prix, 60 fr., Fourès Alix à Crégols; 2<sup>e</sup>, 55 fr., Gayette à Anjols; 3<sup>e</sup>, 50 fr., Soulié Joseph à Concois; 4<sup>e</sup>, 45 fr., Bonnac Gaston à Crégols; 5<sup>e</sup>, 40 fr., Bonnac Gervais à Concois; 6<sup>e</sup>, 35 fr., Marty à Crégols; 7<sup>e</sup>, 30 fr., Cavallé à Bach; 8<sup>e</sup>, 25 fr., Lagarde Camille à Limogne. Prix supplémentaire, 20 fr., Liauz Casimir à Gagnols.

Prix d'honneur: Agneau, Médaille de bronze du Ministère de l'Agriculture, Dajeau Louis à Limogne; Antennais et Antennais, médaille de bronze du Ministère de l'Agriculture, Vergnet à Crégols; Agnelles et Antennais, médaille de bronze du Ministère de l'Agriculture, Bonnac Gaston à Crégols.

Pour l'ensemble de leur exposition. Prix d'honneur: Médaille d'argent offerte par M. le Ministre de l'Agriculture à M. Fourès Alix à Crégols.

Prix d'encouragement: Médaille de bronze offerte par la compagnie des Salins du Midi à M. Cavallé Jean-Pierre à Bach.

Luzech

Rugby. — Voir à la chronique des « Sports ».

Albas

Albas. — Voir à la rubrique « les Sports ».

Montcuq

Foire du 18 octobre, dite de la saint Luc. — Foire très importante à tous les points de vue.

Marchés des mieux approvisionnés. Transactions bien suivies.

Grande affluence de marchands forains et nombreux acheteurs.

Cours qui ont été pratiqués.

Marché aux bestiaux. — Bœufs d'attelage, de 5.000 à 6.000 fr.; vaches, de 4.000 à 5.000 fr.; génisses, de 3.400 à 4.000 fr.; taureillons, de 2.500 à 3.000 fr.; le tout la paire; bœufs pour la boucherie, de 200 à 220 fr.; vaches, de 150 à 170 fr., le tout les 50 kilos; veaux, de 6 à 8 fr., suivant qualité; moutons, de 5 à 6 fr.; agneaux, de 6 à 7 fr.; chevreaux, 5 fr., le tout le kilo; moutons d'élevage, de 90 à 140 fr.; brebis, de 110 à 160 fr., le tout la pièce; porcelets, de 250 à 300 fr. pièce, suivant la grosseur.

Marché à la volaille. — Poulets, de 5 à 6 fr.; poules, 4 fr. 50; dindons, 4 fr. 50; canards, de 4 à 5 fr.; lapins, de 2 fr. 50 à 3 fr., le tout le demi-kilo; pintades, 40 fr.; pigeons, de 5 à 7 fr.; le tout la paire; œufs, 8 fr. 50 la douzaine.

Gibier. — Lièvres, 4 fr. le demi-kilo; lapins, de 7 à 9 fr.; perdreaux, de 10 à 11 fr., le tout la pièce.

Marché au jardinage. — Choux à planter, 10 fr.; choux-fleurs, 10 fr., le tout le cent; céleri, 2 fr.; salades diverses, 1 fr. 25, le tout le paquet; choux pommes, de 1 fr. 50 à 2 fr.; choux-fleurs, de 3 à 5 fr.; céleri, de 1 fr. 50 à 2 fr. 10; salades diverses, de 0 fr. 75 à 1 fr., le tout la pièce; céleri-rave, de 3 à 4 fr.; radis roses, 0 fr. 50; carottes, 1 fr. 25; salsifis, 5 fr.; scorsonaire, 5 fr.; raves et navets, 1 fr. 50; oignons, de 2 à 4 fr.; échalottes, 3 fr.; poireaux, 3 fr. 50, le tout le paquet; ails, de 25 à 30 fr., les cent têtes; pommes de terre, 1 fr.; tomates, 1 fr.; citrouille, 1 fr., le tout le kilo; aubergines, 5 fr.; pommes, 1 fr. 25, le tout la douzaine; pastèques, de 2 à 3 fr. la pièce; châtaignes, de 4 à 5 fr. le boisseau.

Halle. — Maïs, 50 fr. les 60 kilos; avoine, 60 fr. les 50 kilos; pommes de terre, 35 à 40 fr. les 50 kilos; haricots secs, 75 fr.; noix, de 120 à 125 fr., le tout l'hectolitre.

Prunes. — Les 50 à 55 fruits, 350 fr.; les 60 à 65, 300 fr.; les 70 à 75, 260 fr.; les 80 à 85, 240 fr.; les 90 à 100, 200 fr., menu fretin, 80 fr., le tout les 50 kilos.

La prochaine foire aura lieu le jeudi 31 octobre.

Concours agricole du 20 octobre. — Nos compatriotes apprendront avec plaisir que notre nouveau et distingué préfet, M. Paul Bert, sera dimanche dans nos murs et que, répondant à l'invitation qui lui a été faite par notre jeune et sympathique Conseiller général, il présidera la distribution des récompenses.

Pour notre part, qu'il nous soit permis de souhaiter à M. Paul Bert, la bienvenue dans notre cité. — J. P. 31 octobre.

Sauzet

Changement de foire. — La foire de novembre se tiendra le jeudi 7 novembre au lieu du 14.

Prayssac

Prochain marché aux noix. — M. le Maire de Prayssac nous prie d'annoncer que le prochain marché aux noix et aux châtaignes aura lieu le mardi 29 octobre, à partir de 13 heures.

Vire

Obsèques. — Mercredi matin, 16 octobre, à 9 heures, ont eu lieu, à Vire, au milieu d'une énorme affluente, les obsèques du regretté Hippolyte Dumeaux, propriétaire à Bru, décédé à 68 ans, à la suite d'une très longue et très douloureuse maladie.

M. Dumeaux était un de ces hommes trop rares, pour lesquels la bonté et la servabilité n'ont pas de limites. Il n'avait que des amis. Aussi emportait-il dans la tombe les regrets unanimes, non seulement de toute la commune, mais même de toute la région où il était connu et estimé.

Il fut conseiller municipal républicain pendant 28 ans, et aux réunions du Conseil, auxquelles il était particulièrement assidu, M. Dumeaux apportait une connaissance approfondie des intérêts communaux, et ses avis souvent prévalaient, tant ils étaient marqués au coin d'une expérience jamais en défaut.

Dans cette cruelle épreuve, nous tenons à assurer sa veuve éplorée, son fils Armand, sa bru, ses petits-enfants et tous les membres de cette famille si douloureusement frappée, de la part bien grande que nous prenons à leur chagrin.

Nous les prions d'agréer l'expression attristée de nos vives condoléances. — L. D.

Arrondissement de Figeac

Figeac

Etat civil du 11 au 18 octobre. — Naissances: Fau Josette-Pierrette-Madeleine; Delbos André-Marcel.

Mariages: Fontanges Bernard et Reilhac Gabrielle.

Décès: Batifoulier Anne-Marie, 23 ans; Cornu Eugénie, veuve Legru, 62 ans.

Service des pharmacies. — Aujourd'hui, dimanche, le service sera assuré par la pharmacie Selves, rue de la République.

Espédaillac

Mariage. — Jeudi, 17 courant, a été célébré à la mairie, le mariage de Mlle Maria Cazelle, couturière à Espédaillac, avec M. Louis Delfour, d'Issepts.

Nous renouvelons aux jeunes époux toutes nos félicitations et tous nos vœux. — V. C.

St-Céré

Ecole Supérieure de garçons. — Mlle Lautier, professeur de français à l'Ecole supérieure de garçons, est nommée en la même qualité à l'école des filles. Elle est remplacée par Mlle Joachim à qui nous adressons nos souhaits de bienvenue.

Etat civil du 1<sup>er</sup> au 15 octobre. — Naissance de Langeau Hélène-Marie, Avenue Marceau.

Publications de mariage de Couly Lucien-Henri, maçon, 23 ans, Boulevard Carnot et Bennet Clémence-Marie, 18 ans, faubourg de Lollier.

Décès: 2 octobre, Marie Viersou, 77 ans, aux Tuileries.

Arrondissement de Gourdon

Gourdon

Fête de l'Armistice. — Les anciens combattants de la commune de Gourdon, mutilés non pensionnés, titulaires de la carte ou combattant, désireux de fêter cet anniversaire mémorable, sont priés de se faire inscrire chez M. Gagnaire, trésorier des A. C. N. P., pour assister à un repas amical qui aura lieu le lundi 11 novembre, à 18 h. 30.

Après tirage au sort, le camarade Courbes, hôtel de la Promenade, a été désigné pour traiter dignement ses anciens compagnons d'armes.

Le prix du repas est fixé à 18 fr. Les adhésions seront closes le 4 novembre, à midi, et, passé ce délai, celles qui n'auraient pas été accompagnées de leur montant seraient considérées comme nulles.

Les adhérents peuvent amener des amis.

Pharmacie ouverte. — C'est la pharmacie Dardenne qui assurera le service demain lundi, 21 octobre.

Le Vigan

Nécrologie. — Vendredi dernier ont eu lieu les obsèques de Mme veuve Jeanne Vargues, du village de la

Molières, décédée à l'âge de 90 ans. Nous adressons à la famille en deuil nos meilleurs sentiments de condoléances.

Foire. — Notre foire du 17 octobre n'a pas eu son importance habituelle. Les marchés étaient relativement peu approvisionnés et, par suite, il y a eu peu de transactions.

Prochaine foire, le 17 décembre prochain.

La fête. — Nous rappelons que c'est aujourd'hui notre fête votive. Durant les derniers jours de la semaine le bourg a fait sa toilette pour être plus accueillant; l'illumination de la localité a été confiée à M. Filhiol, l'artiste gourdonnais bien connu; enfin plusieurs attractions, tant pour grandes personnes que pour enfants, ne manqueront pas d'intéresser nos visiteurs.

Labastide-Murat

Notre institutrice. — Mme Mottaz, qui depuis 1901 dirigeait l'école des filles de Labastide, vient de prendre sa retraite.

Maitresse consciencieuse et dévouée, elle est regrettée de toutes ses anciennes élèves.

M. et Mme Mottaz quittent Labastide pour aller habiter Cahors.

Nous souhaitons à tous deux une longue retraite et nous espérons les revoir souvent dans la paisible localité où pendant de si nombreuses années ils ont défendu l'idée laïque.

Martel

Grande foire de la Toussaint. — Le 3 novembre 1929 étant un dimanche et le samedi jour des morts, la grande foire de la Toussaint se tiendra, exceptionnellement, cette année, le lundi 4 novembre.

Salviac

Accident d'automobile. — Un télescopage d'automobile, c'est le terme exact à employer, a eu lieu mercredi matin, au lieu dit, Foux-Verrière, commune de Salviac. Deux automobilistes, l'un négociant à Souillac, conduisant un 13 chevaux Holchikiss, le second, voyageur de commerce de Cahors, pilotant une Citroën C4, se sont rencontrés au virage dangereux, situé au poteau n° 288.

Il n'y eut, certes, que des dégâts matériels qui sont assez importants parce que les automobiles étaient neuves; ce n'est pas la première fois qu'un accident arrive en ce point.

Si, comme nous le croyons, la route n° 18 devient nationale avec le nouveau règlement, il sera utile de modifier cette voie sur ce point. La route de Gourdon est décidément fatale aux usagers de la route.

Hyménée. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de Mlle Jeanne Combarel, dont le père possède une propriété dans notre commune, et est conseiller municipal de Cazals, avec M. Georges Rives, propriétaire à Bru, commune de Vire.

Nos meilleurs vœux de bonheur et de prospérité aux futurs époux.

La foire du 21 octobre. — Notre foire mensuelle aura lieu, le 21 octobre; avec octobre, commencent les grandes foires mensuelles, toujours très fréquentées par les négociants de la région et nos agriculteurs.

Football. — Voir à la rubrique « Les Sports ».

Dégagnac

Nomination. — Mme Lagane Marie-Louise, garde-barrière à Fontneuve, vient d'être nommée gérante de Halte de 2<sup>e</sup> classe à Dégagnac, en remplacement de Mme Bernard.

Nous souhaitons à Mme Lagane une cordiale bienvenue.

REGLES douloureuses, irrégulières, retardées, insupportables, interrompues, velle et unique méthode de traitement à double action, nullement comparable aux produits similaires. Le traitement complet: 400 fr. P. Laboratoire LACROIX, Service H. D., 22, Bd Sébastien, Paris (Toutes pharmacies).

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 20.

Match de boxe

De New-York. — Le boxeur Eugène Huat, champion de France et d'Europe, poids mouches, a battu le boxeur américain Bellanger par Knock-Out au 6<sup>e</sup> round, après l'avoir envoyé plusieurs fois à terre.

Après l'évacuation de la Rhénanie

De Berlin. — La « Gazette de Voss » annonce que les préfets de Rhénanie vont organiser de grandes fêtes pour célébrer l'évacuation de Coblenze et de la 2<sup>e</sup> zone, et qu'un Zeppelin viendra survoler Berlin.

Au pays des Soviets

De Berlin. — Les journaux allemands annoncent que Staline aurait fait arrêter à Saratoff, l'ancien ambassadeur Soviétique de Paris, Rakowski et qu'il l'a fait déporter en Sibérie, à 350 kilomètres au sud de Tomsk.

Pour protéger la République allemande

De Berlin. — Le Cabinet du Reich a approuvé le projet de loi pour la protection de la République.

En Chine

De Londres. — Des sujets britanniques et étrangers habitant Wouhou, à 85 kilomètres de Nankin, par suite de la mutinerie de 12.000 chinois se livrant au pillage, ont dû se réfugier à bord d'une canonnière britannique. Des troupes japonaises ont été débarquées pour protéger le consulat du Japon.

AVIS DE DÉCÈS

Madame Veuve LARNAUDIE, Mesdemoiselles Edmée et Léa LARNAUDIE, Madame Veuve MAZET;

Les familles LARNAUDIE, GRIMAL, BÉJAMBES, DELPORT;

Les familles MAZET, BOUTARIC, LIEUSSANES ont la douleur de faire part du décès de

Docteur LARNAUDIE

Vice-Président du Conseil général Maire de St-Pierre-Toirac Chevalier de la Légion d'Honneur

La levée de corps se fera samedi 19 octobre, à 14 heures (réunion, rue Victor-Hugo, n° 42).

Les obsèques auront lieu à Toirac lundi 21 octobre, à 10 heures.

Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part. On est prié de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Une jolie robe, c'est bien ! Une Belle Coiffure, c'est mieux !

Car, on peut constater que la Coiffure occupe maintenant une place Capitale dans la toilette d'une Femme. L'ondulation indéfrisable se généralise, mais il convient de confier l'exécution de ce travail délicat à un spécialiste compétent.

Mesdames, Mesdemoiselles, vous irez chez :

M. BARRIÈRES

Coiffeur pour Dames 1<sup>er</sup> Prix d'Indéfrisable Gallia — Médaille de Vermeil — Concours de Bordeaux (1929).

59, rue Labarre, 59, Cahors (En face l'abreuvoir)

AUTOMOBILES MATHIS

Du premier au dernier jour du Salon le Stand MATHIS a vu une affluence énorme de Clients.

Tous ceux qui ont visité le Stand savent qu'aujourd'hui plus que jamais il faut une voiture qui donne le maximum de rendement, avec le minimum de frais.

Que ce soit dans la voiture de Tourisme comme dans la voiture utilitaire les MATHIS sont les voitures remplissant toutes ces conditions.

Pendant de longues années MATHIS a persévéré dans cette voie; et aujourd'hui le résultat est complet.

Agence MATHIS, 18, Boulevard Gambetta

ACHAT ET VENTE de toutes propriétés MAISONS - CHATEAUX FONDS DE COMMERCE

Correspondants toutes régions Seul correspondant de l'Indicateur Bertrand à Paris pour le Département du Lot et la Belgique

L. MICHELET

14, BOULEVARD GAMBETTA, CAHORS R. C. Cahors 1854

Renseignements gratuits - Discrétion -

MALADIES D'ESTOMAC et D'INTESTINS guéries radicalement en deux mois et demi par le Dr de COMA, Spécialiste de Paris, retiré à Agonac. Suppression de tous régimes; même les maigres qui sont obligés d'en suivre un sévère depuis 10-15 ans, mangent de tout ce qu'ils veulent dès le premier jour du traitement et digèrent très bien, sans souffrance. Consultations gratuites, et samedi. Le Docteur reçoit aussi par correspondance. — Ecrire au Dr de COMA, route de Brantôme, AGONAC (Dordogne).

HOTEL DES VENTES

4, Rue Blanqui, 4, Cahors

Tout

### Jeunes filles anémiques, voici pour vous.

La déclaration ci-dessous de Mlle Amélie Bruaux, de Selongey (Côte-d'Or), est, à n'en pas douter, de nature à vous rendre courage à vous, jeunes filles qui êtes la proie de l'anémie, car cette déclaration vous prouvera que l'anémie ne résiste pas au traitement des Pilules Pink.

L'anémie, c'est l'appauvrissement du sang, c'est l'amoindrissement de sa richesse en globules rouges et en principes vivifiants. Le sang ainsi réduit n'apporte plus de vitalité à l'organisme et c'est peu à peu la débilité physique. Le teint devient blafard, le regard morne, l'attitude languissante. L'appétit est absent, l'estomac est le siège de troubles parfois intolérables. C'est dans cet état que se trouvait Mlle Bruaux. Les Pilules Pink ont provoqué chez elle la réaction nécessaire en reconstituant au sang ses propriétés vivifiantes.



Mlle BRUAUX.  
« Je suis heureuse de vous faire part — écrit Mlle Bruaux — que j'ai obtenu de remarquables résultats avec les Pilules Pink. J'étais devenue très anémique et je n'avais plus aucun appétit. Mais depuis que j'ai fait usage des Pilules Pink, je me sens tout à fait bien. »

Les Pilules Pink donnent une puissante impulsion aux organismes épuisés. Elles sont le remède toujours effi-

cace contre l'anémie, la neurasthénie, l'affaiblissement général, les troubles de la croissance et du retour d'âge, les maux d'estomac, les maux de tête, irrégularité des époques.

En vente dans toutes les pharmacies. Dépôt: Pharmacie P. Barret, 23, rue Ballu, Paris. 7 francs la boîte, 39 francs les six boîtes, plus 0 fr. 85 de timbre-taxe par boîte.

### MACHINES à TRICOTER

« LA SEMEUSE » grande marque française la plus robuste la meilleur marché pour vous convaincre écrivez de suite à G. FOURNEL 5, rue Lebon - ROZEL Apprentissage complet à domicile garanti sans augmentation de prix. Le meilleur des métiers, le plus facile à apprendre, celui qui coûte le moins à s'installer et qui rapporte le plus.

LE BONHEUR VOUS SOURIRA et vous serez toujours heureux en portant la PIERRE STAURO montée en ravissants bijoux, à la portée de toutes les bourses. Ecrivez à F. MAJOUIS, 59, rue Rochechouart (Service 65). Paris 9<sup>e</sup> et vous recevrez GRATUITEMENT la notice explicative sur les pouvoirs du plus puissant Talisman connu dans le monde entier.

**L'ÉTOILE DU FOYER**  
Sole 30, Allées d'Orléans, Bordeaux  
Ni capitalisation, ni Épargne  
Droits Communs  
Dotations d'enfants, Placements  
Versements suivant possibilités  
Depuis 120 fr. par an, 10 fr. par mois  
Revenu dépassant 8 0/0  
Prêts et Ouvertures de Crédit  
pour Achat ou Construction  
On demande des Agents

TRICOTEUSES rec. circ. Jacquard, Laines, Soies.  
Otons. Dépôt Fil "Louis d'Or".  
Pr. Gr. Catal. Echant. appr. grat. — LA LABO-  
RIEUSE, 35, cours Pasteur, BORDEAUX.

### Bibliographie

Raymond REY  
Professeur de l'Université  
Docteur en lettres  
**La Cathédrale de Cahors**  
et les origines de l'architecture  
à coupoles d'Aquitaine  
**Les Vieilles Eglises Fortifiées**  
du Midi de la France  
Eugène GRANGIÉ, Éditeur, Paris  
En vente: A CAHORS  
LIBRAIRIE MEYZENC  
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

Un livre d'érudition et de poésie.  
Pour bien connaître notre Quercy, dans le passé et dans le présent, il faut lire:  
**Le Lot à petites journées**  
par Eugène GRANGIÉ  
préface de Léon Lafage,  
illustrations de Mlle Alice Millochau  
(Nouvelle édition)  
Berger-Levrault et Paul Meyzenc, éditeurs,  
Paris et Cahors, (chez tous les libraires)

### Au Tic Tac de la Vieille Pendule

(Contes quercynois)  
par Eugène GRANGIÉ  
Un volume in-32 de cent pages avec portrait de l'auteur.  
Prix: cinq francs  
En vente: A CAHORS  
LIBRAIRIE MEYZENC  
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD  
EUGÈNE GRANGIÉ  
**Cahors-en-Quercy**  
(avec dessins de Mlle Alice Millochau)  
1 vol. Prix: 8 fr.  
En vente: A CAHORS  
LIBRAIRIE MEYZENC  
LIBRAIRIE GIRMA-RICARD

**Chemin de fer de Paris à Orléans**  
Nouvelles cartes pour voyages à 1/2 tarif  
En vue de faciliter les déplacements de tourisme ou d'affaires que les voyageurs peuvent avoir à effectuer successivement pendant une période de temps limitée, ainsi que les voyages circulaires d'une certaine étendue et dont les intéressés conserveront à tout moment la faculté de régler l'itinéraire à leur gré, les Grands Réseaux délivrent des cartes donnant droit à la délivrance de billets à demi-tarif et valables pendant un ou deux mois.  
Les cartes peuvent être délivrées à partir d'un jour quelconque du mois, au gré des voyageurs.  
Prix des cartes:  
Pour un mois. — Première classe, 270 fr. 30; 2<sup>e</sup> classe, 218 fr. 95; 3<sup>e</sup> classe, 142 fr. 80.  
Pour deux mois. — Première classe, 450 fr. 50; 2<sup>e</sup> classe, 364 fr. 90; 3<sup>e</sup> classe, 238 fr. 10.  
Les cartes d'un mois peuvent être prolongées de quinze jours moyennant un supplément égal au tiers de leur prix normal.  
Les voyageurs ont avantage à prendre une carte d'un mois, au lieu de se munir de billets simples, dès que le trajet à parcourir dans une période

de trente jours dépasse 1.440 kilomètres en deuxième ou en troisième classe; pour un parcours de 2.000 kilomètres, la réduction atteint déjà près de 15 0/0. La réduction augmente avec la distance.  
Pour plus de détails, se renseigner dans les gares.

### L'art en cartes postales

En présence du succès obtenu par les cartes postales illustrées, reproduction fidèle de ses affiches touristiques en couleurs, la Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans vient de faire paraître une nouvelle série de 10 sujets différents (Châteaux de la Loire, sites et monuments de Bretagne, d'Auvergne, d'Entre Loire et Garonne, types espagnols et Nord Africains).  
Ces cartes intéresseront tout particulièrement les artistes, les membres de l'enseignement, les collectionneurs et les touristes.  
On les trouve dans les principales gares et bureaux de ville du dit réseau au prix de 2 francs la pochette de 10 sujets.  
Ces pochettes sont également adressées franco contre l'envoi de la somme de 2 fr. 25 (Etranger: 2 fr. 60), au bureau de la Publicité de la Compagnie d'Orléans, 1, Place Valhubert, à PARIS (XIII<sup>e</sup>).  
Imp. COUESLANT (personnel intéressé)  
Le gérant: L. PARAZINES.

Étude de Maître François SÉGUY, Licencié en Droit, avoué près le Tribunal civil du Lot, à Cahors, rue Saint-Pierre.

## VENTE SUR SAISIE IMMOBILIÈRE

d'une propriété rurale sise à Berthoumieux, commune de Cazals (Lot) et aussi sur la commune de Montcléra (Lot)

L'adjudication aura lieu le JEUDI VINGT-ET-UN NOVEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-NEUF, à DEUX HEURES DU SOIR, à l'Audience des criées du Tribunal Civil du Lot, au Palais de Justice de Cahors, en DEUX LOTS, au plus offrant et dernier enchérisseur.

On fait savoir à qui il appartiendra: Qu'en vertu d'un procès-verbal de saisie immobilière de Maître CASSOT, Huisier à Cazals, des vingt-sept et vingt-neuf juillet mil neuf cent vingt-neuf, enregistré, visé et déposé, transcrit au bureau des Hypothèques de Cahors, le vingt-quatre août mil neuf cent vingt-neuf, volume 194, numéro 51, il a été procédé à la saisie réelle de biens immeubles ci-dessus désignés, sur la tête et au préjudice du sieur Antonin VAQUIÉ, Propriétaire-Cultivateur, demeurant et domicilié à Berthoumieux, Commune de Cazals, et qui est agissant en son nom personnel et pour assister et autoriser son épouse, tous deux agissant encore conjointement et solidairement et ayant pour Avoué constitué près le Tribunal civil du Lot à Cahors, Maître François SÉGUY.

Il sera procédé, le JEUDI VINGT-ET-UN NOVEMBRE MIL NEUF CENT VINGT-NEUF, à DEUX HEURES DU SOIR, à l'Audience des criées du Tribunal civil du Lot à Cahors, au Palais de Justice, à la vente au plus offrant et dernier enchérisseur, à l'extinction des feux, en deux lots, les immeubles saisis sur la tête dudit Antonin VAQUIÉ, Propriétaire-Cultivateur, demeurant à Berthoumieux, Commune de Cazals.

Un Cahier des Charges contenant les clauses et conditions de la vente a été dressé par Maître François SÉGUY, Avoué, et

déposé au Greffe du Tribunal civil du Lot à Cahors, pour y être tenu à la disposition de toutes personnes qui pourront en prendre communication sans frais, ainsi que pour servir de minute d'enchère.

**DÉSIGNATION**  
DES  
Immeubles à vendre  
TELLE QU'ELLE A ÉTÉ FAITE AU PROCÈS-VERBAL DE SAISIE ET AU CAHIER DES CHARGES.

**Biens situés sur la Commune de Cazals**

**Article premier**  
Une maison d'habitation sise à Berthoumieux, Commune de Cazals, en bordure de la route desservant le village. Cette maison a la façade principale à l'aspect du couchant; elle est construite en pierres et couverte en tuiles crochets.  
Elle comprend un étage, sur caves, avec grenier. La façade est percée d'une porte au niveau de la route, donnant dans la cave et d'un grand portail fermé en partie par une grille en fer, servant à donner accès dans une cour intérieure au moyen d'un passage en arceau sous la maison.  
De cette cour, on accède à la cave par une autre porte située sous ce passage et à un escalier en pierres, terminé par une terrasse recouverte, sert à accéder au premier étage; une porte à deux ouvrants donne accès dans la cuisine, laquelle est éclairée par une fenêtre opposée à la porte; une grande cheminée se trouve à l'extrémité Sud de cette pièce.  
L'ensemble de l'habitation comprend deux autres pièces ou

chambres; la première, contiguë à la cuisine, dont elle est séparée par une cloison avec porte au milieu, est éclairée par une fenêtre donnant sur la cour, et la seconde, contiguë à la précédente est éclairée par deux fenêtres, une donnant sur la cour, l'autre sur la route.  
Ce bâtiment figure à la matrice cadastrale de la Commune de Cazals, sous le numéro cent treize (113), Section C du plan cadastral et pour un revenu matériel de quarante-huit francs soixante-cinq centimes.

**Article deuxième**  
Un bâtiment à usage de grange situé au couchant de la Cour intérieure dont il a été parlé ci-dessus, construit en pierres et couvert en tuiles crochets; sa façade principale se trouve du côté de la cour et comprend deux portes cochères à deux ouvrants et deux lucarnes à hauteur du grenier; l'intérieur est aménagé pour deux paires de boeufs, et il existe un parc fermé pour un cheval. Ce bâtiment semble se trouver sur le numéro cent cinq (105), section C du plan cadastral de Cazals.

**Article troisième**  
Un bâtiment à usage de four et fournil, situé à l'angle nord-ouest de la susdite grange, construit en pierres et couvert en tuiles crochets; la porte d'accès est du côté de la cour et à son niveau. Il semble être construit sur le numéro cent quatre (104) du plan cadastral, section C de la Commune de Cazals.

**Article quatrième**  
Un petit bâtiment à usage d'étables diverses, situé au bordure de la cour, du côté nord, construit en pierres et couvert en tuiles; un second petit bâtiment situé sur le même prolongement, à la hauteur du fournil, à usage également d'étable.  
Il est expliqué que tous les bâtiments sus décrits forment un ensemble continu avec

cour intérieure qu'ils encadrent; vers la voie publique par le passage sus désigné sous la maison; ils sont frontaux à la route de Berthoumieux, au midi à Auricoste, au nord à passage de Madame Poulange et au couchant à d'autres articles du saisi ci-après décrits.

**Article cinquième**  
Un article en nature de jardin, sis au lieu dit Berthoumieux, Commune de Cazals, figurant sous le numéro cent quatre (104), section C du plan cadastral d'une contenance de deux ares, trente centiares, classe deux (2) et d'un revenu cadastral de deux francs vingt et un centimes.

**Article sixième**  
Un autre article en nature de vigne et terre situé au lieu dit « Le Clos », Commune de Cazals, formant les numéros cent treize (113), cent quatorze (114), cent quinze (115) du plan cadastral, section C de la dite Commune, d'une contenance totale de quarante-cinq centiares et d'un revenu cadastral de six francs soixante-sept centimes.

**Article septième**  
Un entier article en nature de bois, terre et lande, situé au lieu dit « Sous la vigne », Commune de Cazals, formant les numéros cent seize (116), cent dix-sept (117), cent dix-huit (118), et cent dix-neuf (119) du plan cadastral, section C de la dite Commune de Cazals, d'une contenance approximative de quarante-quatre ares, vingt centiares et d'un revenu cadastral total de sept francs trente centimes.  
Il est expliqué que les articles formant les numéros (5), (6), (7) précédents, sont d'un seul tenant et confrontent à l'est avec la grange, fournil et jardin sus décrits, au

sud avec propriété Auricoste, au nord avec propriété Poulange et à l'ouest avec propriété Verdier-Dupuy.

**Article huitième**  
Un article en nature de terre et bois, situé au lieu dit « Les Justices », Commune de Cazals, figurant sous les numéros deux cent trente-cinq partie (235 p.), deux cent trente-cinq (235 p.) et deux cent trente-cinq p. (235 p.) du plan cadastral, section C de la dite Commune, pour une contenance totale de un hectare soixante-cinq centiares et d'un revenu cadastral total de quarante francs.

**Article neuvième**  
Un article en nature de lande situé au lieu dit « Les Justices », Commune de Cazals, formant le numéro deux cent trente-six (236) du plan cadastral, section C de la dite Commune, d'une contenance de treize ares et d'un revenu cadastral de trois centimes.

**Article dixième**  
Un autre article en nature de bois, situé au même lieu des « Justices », formant le numéro deux cent trente-sept (237) du plan cadastral, section C de la dite Commune de Cazals, d'une contenance de dix ares soixante-dix centiares et d'un revenu cadastral de un franc trente-cinq centimes.

**Article onzième**  
Un autre article en nature de bois, situé au même lieu des « Justices », Commune de Cazals, formant le numéro deux cent quarante-deux (242) du plan cadastral, section C de la dite Commune, d'une contenance de six ares vingt centiares et d'un revenu cadastral de dix-neuf centimes.  
Il est expliqué que les articles ci-dessus décrits sous les numéros huit (8), neuf (9), dix (10) et onze (11) sont contigus et

confrontent dans leur ensemble au chemin public de Berthoumieux à Villefranche, à Combarrel, à Pouly, à Auricoste et à Ponticé.

**Article douze**  
Un autre article en nature de terre, avec rangées de vigne, situé au lieu dit « Le Pessou », près Berthoumieux, formant le numéro quatre-vingt-dix (90) du plan cadastral, section C, Commune de Cazals, d'une contenance de huit ares soixante centiares et d'un revenu cadastral de un franc soixante-cinq centimes, confrontant à Pouly, à Ponticé et à Rey.

**Article treize**  
Un autre article en nature de pré, situé au lieu dit « Saint-Pierre », Commune de Cazals, formant le numéro sept cent sept (707) du plan cadastral, section C de la dite Commune, d'une contenance de vingt-six ares trente centiares, d'un revenu cadastral de seize francs quatre-vingt-trois centimes et confrontant au ruisseau de la Masse, Pialaprat, à Delsol et Valéty.

**Biens situés sur la Commune de Montcléra**

**Article premier et unique**  
Un article en nature de terre, bois, châtaignier et bois pins, situé au lieu dit « La Valade », Commune de Montcléra, formant les numéros six cent cinq (605), six cent sept p. (607 p.), six cent neuf (609) et six cent dix (610) du plan cadastral, section B de la dite Commune, d'une contenance totale de deux hectares vingt-trois ares, quatre-vingt-cinq centiares et d'un revenu cadastral total de dix-neuf francs vingt centimes.  
Cet article confronte dans son ensemble à Ponticé, à Pouly, à Poulange et à Auricoste.

**Article quatorze**  
Un autre article en nature de terre, bois, châtaignier et bois pins, situé au lieu dit « La Valade », Commune de Montcléra, formant les numéros six cent cinq (605), six cent sept p. (607 p.), six cent neuf (609) et six cent dix (610) du plan cadastral, section B de la dite Commune, d'une contenance totale de deux hectares vingt-trois ares, quatre-vingt-cinq centiares et d'un revenu cadastral total de dix-neuf francs vingt centimes.  
Cet article confronte dans son ensemble à Ponticé, à Pouly, à Poulange et à Auricoste.

### LOTISSEMENT ET MISES A PRIX

La vente des biens immeubles ci-dessus et décrits et désignés aura lieu en deux lots sur les mises à prix suivantes:

**PREMIER LOT**  
Le premier lot comprendra les immeubles saisis sous les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, sur la commune de Cazals, et l'article unique sur la commune de Montcléra, le tout compris sous les numéros: quatre-vingt-dix (90), cent quatre (104), cent cinq (105), cent treize (113), cent quatorze (114), cent quinze (115), cent seize (116), cent dix-sept (117), cent dix-huit (118), cent dix-neuf (119), deux cent trente-cinq (235 p.), deux cent trente-cinq p. (235 p.), deux cent trente-cinq p. (235 p.), deux cent trente-six (236), deux cent trente-sept (237), deux cent quarante-deux (242), sur la Commune de Cazals, section C; et les numéros six cent cinq (605), six cent sept p. (607 p.), six cent neuf (609), six cent dix (610), sur la Commune de Montcléra, section B.

Le lot sera mis en vente sur la mise à prix de six mille francs, 6.000 fr.

**DEUXIÈME LOT**  
Le deuxième lot comprendra: l'article treize, c'est-à-dire le pré, sis au lieu dit « St-Pierre », Commune de Cazals, section C, numéro sept cent sept (707).  
Ce lot sera mis en vente sur la mise à prix de mille francs, 1.000 fr.

Total des mises à prix sept mille francs 7.000 fr.

CAHORS, IMP. COUESLANT.

Feuilleton du « Journal du Lot » 20

### DANS LA TOURMENTE

ROMAN ADAPTÉ DE L'ANGLAIS par E.-Pierre LUGUET

#### CHAPITRE VII LA FONTE DES NEIGES

Je lis:  
HORRIBLE DÉCOUVERTE PRÈS DE RODING  
La fonte des neiges a mis en lumière ce qui, selon toute apparence, constitue un crime épouvantable. Hier, après-midi, un journaliste, en passant sur la grande route, a découvert le corps d'un homme étendu dans le fossé. La mort avait été déterminée par un coup de pistolet. On suppose que le meurtrier a dû avoir lieu pendant la nuit de la grande tempête et que le cadavre est resté depuis ce temps enseveli sous la neige, qui avait atteint en cet endroit une épaisseur de plusieurs pieds. Le fait que l'on n'a trouvé aucune arme sur les lieux écarte toute idée de suicide.  
Les lettres et papiers trouvés sur le cadavre ont permis de l'identifier.

Tous droits de reproduction, traduction, adaptations théâtrales et cinématographiques, émissions par T. S. F., réservés pour tous pays.

c'est celui de Sir Merwyn Ferrand, baronnet. Les amis de l'infortuné gentleman ont été informés et l'enquête s'ouvrira demain.

Je reste comme étourdi. Si inévitable que soit la découverte, le choc que m'en fait éprouver la nouvelle n'est pas atténué pour cela. Le danger n'est pas moins terrible. Que ne sommes-nous partis hier, que ne partons-nous aujourd'hui! Que ne peut-il arriver d'ici demain? Mon premier mouvement est pour aller trouver ma mère et pour lui demander de se hâter; mais la réflexion me fait comprendre tout ce que cette démarche aurait d'imprudent. Je l'alarmerais, j'alarmerais Béatrix. Quelle bonne raison donner? Ma seule ressource est de tenir la nouvelle ignorée d'elle. Que ma protégée lise l'article fatal et nul ne peut prévoir ce qui arrivera.

Je sens bien que ce qu'elle prend pour un cauchemar affreux la trouble et l'inquiète; jusqu'ici, elle manque, Dieu merci, des éléments nécessaires pour donner consistance à ce mauvais rêve. Mais qu'elle apprenne que Sir Merwyn Ferrand est étendu mort sous la neige depuis le soir où elle est venue se réfugier chez moi et la vérité peut assaillir son esprit.

Il faut donc à tout prix éloigner d'elle tout ce qui pourrait lui donner l'éveil.  
Je me suis donné la tâche de la sauver, non seulement de la justice, mais d'elle-même. Quoi qu'il puisse m'en coûter, je la sauverai. Je mon-

terai jalousement la garde autour d'elle; j'empêcherai qu'aucune lueur de l'affreuse vérité ne filtre jusqu'à elle, que rien de ce qui s'est passé dans cette soirée funeste n'atteigne ses oreilles ou sa vue...

Je mis le journal en pièces et en jetai les débris au feu. De toutes les heures pénibles que j'avais passées depuis la nuit fatale, celle que je venais de vivre là était la plus angoissante. Et que dire des suivantes! Je n'eus plus, dès lors, une minute de repos. Je tremblais au moindre bruit. Un pas dans l'escalier me donnait un battement de cœur. Un passant s'arrêtait et regardant les fenêtres me caussait un frisson mortel. Et, surcroît de tourmente, j'avais, la mort dans l'âme, à assurer un air joyeux et à entretenir ma mère et Béatrix de notre future existence. Ce futur devait-il jamais se transformer en un présent joyeux! Je me rends mieux compte que jamais de l'immoraliété de ce récit. En somme, je violais délibérément la loi, je dérobaux la criminelle aux conséquences du crime, et je n'avais pas même, je l'avoue, à lutter contre les révoltes de ma conscience. Je vous l'ai dit, mon excuse est dans l'amour effréné, exclusif, immense, que j'avais pour la coupable. Je l'adorais, et pour lui épargner la moindre peine, j'aurais vendu mon âme. J'avais sincèrement souhaité jouer ma vie contre celle de son séducteur, pourquoi dès lors l'aurais-je blâmée d'avoir fait de ce qu'il

voulu faire moi-même? Ainsi raisonnai-je. Si vous n'admettez pas le raisonnement, si vous ne tenez pas pour valable l'excuse d'une passion sans bornes, je vous le dis encore, n'allez pas plus avant, mettez de côté ce livre.

Le jour se lève, aucun accident fâcheux ne s'est produit hier. Je jette sur les journaux un coup d'œil rapide: chose étonnante, on ne donne nulle part de plus amples détails sur le drame.

A dix heures, nous montons en voiture pour nous rendre à la gare de Charing-Cross. Le grincement des roues sur le pavé fait circuler plus agréablement le sang dans mes veines. Nous voilà sur le chemin du salut.

Je me suis arrangé de façon à avoir le temps de passer chez mes banquiers, car il me faut une grosse somme en or. Les billets de banque peuvent être suivis à la trace, tandis que les espèces trébuchantes ne parlent pas. Je demande, en présentant mon chèque, s'il n'y a pas de lettres pour moi. On m'écrit en effet chez mes banquiers. Le caissier, en même temps qu'un sac de guinées, me passe par le guichet une enveloppe dont la suscription est d'une main de femme. Je la glisse dans ma poche, comptant la lire à loisir.

Nous partons pour Paris par le train de marée, via Folkestone et Boulogne. Le temps n'est pas aussi agréable qu'on pourrait le souhaiter. Je prends toutes les dispositions possibles pour épargner le froid et la fa-

tigue à ma bien-aimée, oubliant qu'en apparence, ce voyage est surtout un entrepôt pour ma santé. Ma mère, voyageuse intrépide et expérimentée, se résigne d'avance aux inconvenients de la route; la chère femme ne se doute pas de la course folle que je vais lui imposer. Elle proteste bien contre la cruauté de ce fils qui oblige une pauvre vieille maman à quitter le pays où elle vit à peine de revenir, mais je vois bien, au ton même de ses protestations, qu'elle est prête, pour l'amour de moi, à de bien plus durs sacrifices.

Je constate avec joie que Béatrix, à mesure que nous nous éloignons de Londres, devient plus gaie. Elle rit à mes saillies, car je fais tous mes efforts pour dissimuler ma préoccupation dominante et je crois que j'y réussis un peu mieux.

Elle écoute avec intérêt les descriptions, peut-être un peu fantaisistes, que je lui fais des pays vers lesquels nous nous dirigeons. Je me plais à penser que la perspective de visiter la contrée, que, par ses origines, elle peut presque appeler la terre natale, éveille sa curiosité.

Que je réussisse seulement à lui persuader que la vie lui réserve encore des joies, et le souvenir des jours mauvais sera banni de sa mémoire.

En nous voyant tous trois, personne à coup sûr ne se serait imaginé que ce trio d'insulaires, une bonne grosse maman au visage avenant, une jeune femme d'une beauté captivante

et moi, formait un groupe de fugitifs en train d'échapper aux rigueurs de la justice. Car, jugez de mon incoscience, j'en traînais ma mère à des actes indéniables de complicité.

— Parlez-moi un peu de l'itinéraire, disait l'excellente femme. Je m'insurge contre votre prétention à me faire courir le monde, sans seulement savoir où je vais.

— Mais vous le savez, chère maman, nous allons en Espagne en passant par Paris. Nous allons là-bas chercher la chaleur et le soleil dont j'ai besoin. Si nous ne les trouvons pas en Espagne, nous poursuivrons, nous irons en Algérie, nous irons, s'il le faut, au centre de l'Afrique, sous l'Équateur.

— En ce cas, jeunes gens, répliquait plaisamment ma mère, il nous faudrait aller seuls. Je limite mon bon vouloir à l'Europe.

Je jetai un coup d'œil à Béatrix. Ses yeux cils recourbés me dérobèrent l'expression de son regard, mais à la rougeur dont ses joues s'étaient colorées pendant ce badinage, je compris que le jour n'était pas éloigné où elle répondrait à mes vœux. Mon bonheur futur dépendait donc uniquement du soin que je mettrais à effacer de son esprit le souvenir de la soirée funeste, de l'ignorance où je la tiendrais de son crime inconscient et, avant tout, de la réussite de l'entreprise présente.

(A suivre)